

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 26

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

26

Montreux, le 15 septembre 1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



ELAN

Photo Doris Vogt

La jeunesse suisse photographie



**Participez au grand concours
Fuji Film
pour la sauvegarde de l'environnement!**

Des prix pour une valeur de plus de Fr. 50 000.-

**Talon de commande pour
conditions de concours**

Veuillez m'envoyer

... ex. de conditions de concours

... ex. de macarons autocollants
(selon illustration du haut)

Nom _____

Rue _____

NP/Lieu _____

Sur carte postale à envoyer à:

**Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49
8044 Zurich**

Vous pouvez gagner avec
votre classe entière un safari
photo d'une semaine au
Parc National Suisse sous
la conduite du WWF/World
Wildlife Fund.

Demandez au marchand-
photographe le plus proche les
formulaires de participation
avec exemples de solution ou
envoyez-nous le talon de
commande ci-après.

Le concours
se déroule sous
le patronage
du WWF



ERNO Erno Photo SA Zurich

SOMMAIRE

EDITORIAL

Formation de base, que de différences ! 605

COMITÉ CENTRAL

Une institution nouvelle 606
Education permanente 607

VAUD

Informations et documents 607
Gymnastique respiratoire 607
Après une émission TV 608
Postes au concours 609
Commission d'achats SPV 609

GENÈVE

Mathématique de notre temps 609

NEUCHÂTEL

A propos de collaboration 610

JURA

Centre de perfectionnement 611

FRIBOURG

Gruyère : échos de l'assemblée annuelle 611

VALAIS

Bonne année scolaire 612
Emissions radioscolaires 612

DIVERS

Du côté de la radioscolaire 612
Equations 613
Lectures pour aveugles 614
Un nouvel ouvrage 614
Pourquoi les pays pauvres s'appauvrissent 614

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Formation de base, que de différences !

Vous avez pu lire, dans le dernier « Bulletin », quelles étaient les propositions de la commission « Education permanente » en ce qui concerne la formation de base du corps enseignant primaire romand.

L'importance et l'actualité de ce problème sont mises en évidence par les articles à thème commun publiés dans le numéro 16 de mai dernier. Outre le fait que la formation de base influence très directement toute tentative de structurer un système d'éducation permanente, les diverses conceptions cantonales en la matière constituent un handicap certain à l'élaboration d'un statut romand de l'enseignant primaire tout en autorisant des différences salariales peu compatibles avec un idéal corporatif.

A l'étude des diverses situations cantonales — les renseignements pour le Jura ne me sont pas connus — on peut constater deux grandes tendances, à savoir :

1. *Après le cycle complet primaire et secondaire inférieur de la scolarité obligatoire, le candidat entre à l'école normale pour une durée de 4 ou 5 ans selon son sexe et son canton. Formations théorique, culturelle et professionnelle sont donc intégrées au sein de ce dernier établissement. Un tel système caractérise la formation de nos collègues vaudois, fribourgeois et valaisans.*

2. *En revanche, un diplôme de culture générale, un baccalauréat ou une maturité sont exigés avant que ne commence la formation professionnelle (études pédagogiques ou école normale) dans les cantons de Genève et Neuchâtel. La durée de ces études « professionnelles » varie entre 2 et 3 ans.*

Signalons aussi que le canton de Vaud a introduit ce type de formation dès 1953 et parallèlement au système relevé sous le point 1. Il s'agit des classes de formation pédagogique ouvertes aux porteurs de baccalauréats ou de maturités et dont la durée d'étude est d'une année et demi.

Ajoutons encore que la majorité des cantons romands ont prévu ou prévoient encore certains types de formations dites accélérées pour pallier la pénurie.

Il ne m'appartient pas ici de porter un quelconque jugement de valeur sur l'une ou l'autre de ces deux tendances générales qui caractérisent la formation de base du corps enseignant romand. Toutefois et face aux objectifs SPR en matière d'éducation permanente et de revalorisation morale de la profession — maturité pour tous, université puis formation professionnelle — je constate que les systèmes décrits sous point 2 sont plus proches de nos espoirs sans les combler encore !

Si les efforts de coordination vont en priorité et c'est justice s'adresser aux élèves primaires de Romandie, il serait temps que l'on se penche systématiquement sur les différences encore trop considérables qui existent dans la formation et les conditions générales de travail des enseignants. L'équivalence des titres et brevets devrait être la première conséquence d'une restructuration romande des formations de base.

Une remarque encore : si le présent éditorial appelle à l'unité, il n'envisage pas pour autant une uniformisation centralisatrice peu compatible avec les caractères propres de chacun de nos cantons. Mais entre une autonomie cantonale absolue qui n'est déjà plus de mise dans les domaines des programmes et moyens d'enseignement et la centralisation totale que certains pays connaissent, il y a, dans ce domaine aussi, une restructuration romande indispensable que nous nous devons de rechercher en priorité.

F. Bourquin.

Une institution nouvelle : le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation

Le Comité central de la SPR a salué avec plaisir la naissance d'un organisme nouveau à l'échelon national : le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation.

Nous donnons ci-dessous quelques indications relatives à ce centre (tirées de ses statuts) et présentons le point de vue que Jean-Claude Badoux a défendu lors d'une première séance de travail à Lenzbourg où il était demandé entre autres à notre association ce qu'elle attendait d'un Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation.

Extraits des statuts

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et le canton d'Argovie entretiennent ensemble un « Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation » dont le siège est à Aarau.

Ses tâches sont les suivantes :

- a) enregistrer et coordonner les recherches en matière d'éducation qui sont en cours ou projetées dans les divers centres de recherches en Suisse ;
- b) établir une liste de sujets en matière d'éducation d'un intérêt primordial pour la politique culturelle de la Confédération ;
- c) fixer un ordre de priorité ;
- d) assurer la liaison entre institutions similaires à l'étranger et au sein d'organisations internationales.

Le centre compte les organes suivants :

- a) le comité directeur dont le président est M. L. Pauli. Formé de 13 membres ;
- b) la commission consultative, où sont représentés notamment la Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, les diverses centres de recherches, conférences et associations. La SPR y dispose d'un siège ;
- c) le secrétariat dont la responsabilité incombe à M. A. Gretler.

Extrait de l'exposé du représentant de la SPR

Qu'attendent les associations d'enseignants d'un Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation ?

Il nous paraît que le Centre suisse de coordination en matière de recherche de l'éducation doit d'abord remplir fidèle-

ment la mission même impliquée dans le nom qu'il s'est donné : **COORDONNER**.

Et pour cela nous pouvons vous fournir un modèle : celui de l'IRDP, représenté ici par M. Jean Combes, chef du service de la documentation. Il est tout neuf, cet institut, puisque son inauguration officielle interviendra en septembre. Mais ceux qui l'on vu naître et rendre du même coup ses premiers services peuvent en dire déjà le plus grand bien. Et nous serions heureux, nous enseignants romands, qu'un institut suisse nourrisse à peu près les mêmes ambitions que notre IRDP.

Mais comment coordonner, au sens où l'entend le conseil de direction de l'IRDP? Pour reprendre une parole même du directeur de cet institut, nous pensons qu'il faut coordonner en envisageant une décentralisation coordonnée. Et ceci conformément à l'esprit fédéraliste de nos institutions suisses. Nous pensons, par exemple, que ce centre devrait permettre en tout temps, et rapidement, de savoir, dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement de la recherche en éducation, qui fait quoi, où, comment? Pour éviter d'abord un coûteux gaspillage en idées, en hommes et en moyens. Pour permettre ensuite une plus grande efficacité, par la convergence des efforts, des travaux de recherche.

Pour cela, il est évident qu'il faut des **centres de recherche cantonaux**, régionaux, vivants et bien équipés. C'est la condition même pour que le centre d'Aarau, (permettez-moi d'user de cette abréviation !), puisse coordonner. Et nous voyons alors immédiatement surgir une difficulté : ces centres de recherche cantonaux n'existent pas encore partout.

Le Vaudois que je suis est particulièrement bien placé pour dénoncer cette insuffisance puisque mon canton n'est pas parvenu, pour des raisons financières notamment, à mettre sur pied un véritable

centre de recherches et de documentation pédagogiques.

Mais comment doit se manifester encore cette coordination ?

- Par la volonté d'aboutir à des résultats concrets au niveau des écoles.
- Par la définition, en perpétuel état d'ajustement, d'une politique de la recherche.
- Par un accord sur les objectifs poursuivis par les différents centres de recherche.

Nous nous permettons de rappeler que cette mission d'agent de coordination du centre d'Aarau est parfaitement conforme à l'article 2 de ses statuts. Notre proposition n'est donc pas originale.

Il faudrait également, quant à nous, que ce centre ait la possibilité de **réunir** de temps à autre, le plus souvent possible, **toutes les personnes occupées à une recherche** dans le domaine de l'éducation. Ces tables rondes nous paraissent un excellent moyen pour établir des contacts personnels entre gens venant d'horizons divers, contacts qui ne devraient d'ailleurs pas forcément se poursuivre sous l'égide du centre d'Aarau.

Toujours conformément à l'article 2 de ses statuts, il nous paraît nécessaire que ce futur centre soit **un agent de liaison entre la pédagogie suisse et la pédagogie étrangère**. Il n'est en effet plus question, à notre époque, de vivre en vase clos et d'ignorer ce qui se fait hors de nos frontières.

Pour préciser notre pensée, disons enfin **ce que le centre d'Aarau ne devrait pas devenir :**

Il ne devrait pas devenir un super-centre, traitant directement avec les autorités cantonales. Nous voyons au contraire que l'une des missions du centre d'Aarau devrait être de stimuler les centres régionaux et cantonaux en faisant prospérer ceux qui existent déjà et en facilitant la naissance de ceux qui ont de la peine à voir le jour.

Avant d'aborder le deuxième volet de notre exposé, nous voulons encore dire dans quels domaines de la recherche **le centre d'Aarau devrait être particulièrement actif**.

- De nombreuses réformes sont entreprises dans notre pays. Des vocables nouveaux sont apparus : école globale additive ou intégrée, cours à niveaux, cours à options. **Il nous paraît inadmissible que ces réformes s'ignorent** plus ou moins les unes les autres. Elles sont une forme de recherche pédagogique, au sens large du terme. Ces recherches pédagogiques devraient être coordonnées.
- **La formation des maîtres** est un sujet également très préoccupant. De tout

côté on cherche à mieux former les maîtres. Les écoles normales se transforment. La formation générale des candidats à l'enseignement, dans sa forme actuelle, est remise en question. Sans naturellement vouloir aboutir à une formation identique pour tous les enseignants suisses, nous avons la prétention de croire qu'une coordination des efforts entrepris serait hautement souhaitable.

— **L'éducation permanente**, à laquelle les maîtres de Romandie ont largement souscrit lors de leur dernier congrès de La Chaux-de-Fonds doit maintenant entrer dans les faits. Vous savez que les enseignants suisses ont manifesté concrètement leur attachement à l'idée de l'éducation permanente en prévoyant et subsidiant le centre du Pâquier, en terre fribourgeoise. Dans ce domaine également une coordination des efforts entrepris dans notre pays serait profitable.

J'en viens maintenant à une deuxième fonction essentielle que nous aimerions attribuer au centre d'Aarau. **Celle d'informer.** Non seulement informer les centres cantonaux et régionaux et recevoir des informations d'eux. Mais informer largement tous les enseignants de ce pays. Pour qui est chargé de responsabilités au sein des associations d'enseignants, il est une chose certaine : on manque d'informations. Je suis particulièrement navré de devoir faire cet aveu, moi qui ai justement entre les mains, en qualité de rédacteur de l'« Educateur », un instrument d'information de première importance. Eh bien je constate que **de nombreux enseignants de Romandie**, et tout me laisse à croire qu'il en est de même en Suisse alémanique, **sont dans l'ignorance de ce qui se passe, sur le plan de l'éducation, hors de leur canton.**

Il faudrait, quant à nous, que le centre d'Aarau trouve le moyen de diffuser « à jets continus » une partie des informations dont il dispose. Il est bien évident que la presse pédagogique doit aussi se mettre au service de cette information et il est bien entendu qu'un journal comme l'« Educateur » serait prêt à faire sa part dans ce domaine.

Prenons un exemple : l'expérience de Dulliken. Vous savez tous qu'une expérience d'école globale est conduite en terre soleuroise. Eh bien on peut compter sur les doigts des deux mains le nombre des maîtres d'école vaudois qui connaissent les tenants et aboutissants de cette expérience. Nous pensons que cette situation est anormale et qu'un institut tel que celui d'Aarau pourrait porter partiellement remède à ce défaut.

En résumé, **coordination efficace et information soutenue** à tous les niveaux,

telles sont les deux grandes revendications des associations d'enseignants primaires auprès de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique qui veut bien mettre sur pied, avec l'aide du canton d'Argovie, le centre dont nous parlons aujourd'hui.

Nous avons encore deux demandes, moins importantes certes. La première est celle-ci. Nous aimerions que les documents de travail relatifs au centre d'Aarau parviennent aux membres de la commission consultative en plusieurs exemplaires. Pour prendre mon exemple, je suis mandaté par le Comité central de la SPR. Il est nécessaire que je puisse renseigner très exactement mes collègues sur la nature des discussions que nous avons et que nous aurons encore. Vous conviendrez avec moi que mon travail serait grandement facilité si je pouvais disposer de quelques exemplaires des documents importants, pour les distribuer lors de nos séances de travail.

Quant à ma deuxième demande, je vous prie de la prendre très au sérieux.

Education permanente

Rappel

Dans le dernier numéro du « Bulletin », vous avez pu lire divers articles qui résumaient le travail et les principales options prises par la Commission romande d'éducation permanente.

A ce propos, nous vous rappelons que la doctrine de la SPR dans ce domaine aussi ne doit pas seulement être celle des « spécialistes », comprenez celle des mem-

En consultant la liste des membres de la Commission consultative du centre suisse de coordination en matière de recherche de l'éducation, nous avons été frappé de constater qu'aucune place n'avait été faite à quelques dames. Non seulement nous nous privons, Messieurs, du plaisir de voir quelques frais visages égayer notre docte assemblée mais encore nous nous privons, et c'est plus grave de l'avis et de l'expérience de représentantes de celles qui prennent une place toujours grandissante dans l'éducation des enfants de ce pays. Chacun sait que la féminisation de l'enseignement est un phénomène fort important. **Il paraît normal que dans les conseils de l'éducation, la voix des femmes puisse aussi se faire entendre.**

Les propos que j'ai tenus n'engagent que le bureau exécutif de la SPR et leur auteur.

Monsieur le président et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Château de Lenzbourg, le 23 juin 1972.

J.-C. B.

bres de la dite commission. **Par conséquent**, nous vous invitons à vous **exprimer**, à nous faire part de toutes vos critiques, remarques ou suggestions.

Elles seront les bienvenues à l'adresse du président de la commission, notre collègue Maurice Blanc, rue de la Gare 21, 1820 Montreux.

D'ores et déjà, merci de votre peine.

FB.

Vaud

Informations Documents

Sous ce titre un bulletin d'information de la SPV a été distribué à tous les membres **actifs** au début de septembre. Le même pli contenait un exemplaire des nouveaux statuts de la SPV, lesquels entreront en vigueur le 1^{er} novembre prochain, et 3 prospectus relatifs à une action de la « Commission d'achat SPV » (machines à écrire Hermès).

Le membre actif qui n'aurait pas reçu cet envoi voudra bien nous avertir de cette omission.

Les membres auxiliaires qui désiraient posséder l'un ou l'autre des documents

précités pourront se les procurer au secrétariat central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne ; quelques exemplaires sont en effet encore disponibles.

Le secrétaire central.

Gymnastique respiratoire

Cours de gymnastique respiratoire et d'assouplissement selon la méthode Clara Wolf

Ces cours de respiration consciente reprendront : le mardi 19 septembre à 18 h. 15 et 20 h., à la salle paroissiale de

Montriond, Lausanne ; le lundi 25 septembre à 16 h. 35 à la salle de rythmique du collège de Chailly, Lausanne.

Prix des leçons : 55 francs.

Inscriptions et renseignements auprès de S. Ogay, Valmont 5, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 31 13 ou de M^{me} M.-A. Fischer, Floréal 2, 1000 Lausanne, tél. (021) 26 63 19.

Après une émission TV

Table ouverte ou entrouverte ?

Nombreux sont ceux de nos collègues qui n'ont pas particulièrement apprécié la non-invitation de la SPV à la « Table ouverte » du dimanche 11 juin ; le CC pas davantage, qui a réagi immédiatement par la lettre ci-dessous auprès de la direction de la Télévision romande.

Concerne : émission « Table ouverte » du dimanche 11 juin 1972.

Monsieur le directeur,

Des membres du Comité central de la Société pédagogique vaudoise, de nombreux enseignants primaires vaudois, d'autres téléspectateurs aussi qui ont assisté à la dernière émission de « Table ouverte » ont été profondément choqués tant par la forme de cette réalisation, que par certains aspects de son contenu. Nous tenons à vous faire part sans plus attendre des motifs d'une indignation que nous partageons :

Alors que vous avez estimé utile de réunir des représentants des autorités exécutives (M. C. Bonnard, conseiller d'Etat), législative (M. G. Baechtold, conseiller national et M^{me} A.-C. Menétrey, député), scolaire (M. G. Rapp, directeur d'un gymnase) puis d'y adjoindre un responsable de la Société vaudoise des maîtres secondaires (M. A. Demaurex, président), vous n'avez pas jugé nécessaire d'inviter également un délégué de la Société pédagogique vaudoise forte de quelque 2750 membres enseignant à près de 60 000 enfants, représentative d'un secteur scolaire ignoré ou très mal connu des autres participants et, ne l'oublions pas, celle qui avait été directement mise en cause lors de la promulgation des arrêtés.

L'absence de cet interlocuteur a été sensible à diverses reprises. En particulier, alors que notre récent congrès annuel, groupant des centaines d'enseignants, s'était prononcé à de très fortes majorités en faveur des propositions présentées par notre comité (« appui à des mesures qui pourraient être prises contre tout écrit ou

toute action susceptibles de nuire à l'école et de porter préjudice à l'enfant », « vif désir que la portée des arrêtés du Conseil d'Etat soit limitée dans le temps et qu'ils soient appliqués avec discernement », « demande d'étudier les motivations profondes du mécontentement et d'accélérer la mise en place de la Réforme scolaire vaudoise » entre autres), le téléphone d'un auditeur a pu laisser croire aux téléspectateurs romands que les instituteurs vaudois voyaient sans déplaisir la distribution de tracts orduriers et se disassociaient des responsables de leur société.

La télévision se doit d'apporter une information objective et complète. Un problème de l'importance de « La politique à l'école » se devait donc d'être traité avec tout le sérieux et toutes les garanties nécessaires ; du fait de l'absence du porte-parole de l'un des milieux les plus directement concernés, nous estimons que tel ne fut pas le cas. Il s'agit là d'un manquement grave, aussi le comité central de la Société pédagogique vaudoise, en vertu du droit de réponse, vous prie-t-il instamment :

— de publier intégralement cette lettre dans le journal « Radio-TV Je vois tout » ;

— de lire ce même texte au début de la prochaine émission « Table ouverte » ;

— de nous permettre, enfin, de voir l'émission incriminée.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Lausanne, le 13 juin 1972.

Comité central
de la Société pédagogique vaudoise

Le président La secrétaire

Réponse de la direction de la TV romande

« Table ouverte » du 11 juin 1972.

Messieurs,

Votre lettre du 13 juin écoulé m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Votre réaction très vive à notre émission « Table ouverte » du 11 juin appelle un certain nombre de remarques et précisions.

Tout d'abord, je tiens à souligner l'intérêt très grand que cette émission a rencontré dans notre public. J'en veux pour preuve l'abondance des questions des téléspectateurs en cours d'émission et les témoignages nombreux et positifs qui nous sont parvenus de divers milieux et, notamment, de la part d'enseignants du secteur primaire.

Ensuite, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible, pour une émission de ce genre, de réunir toutes les personnes intéressées par le thème mis en discussion. C'est ainsi que les jeunes eux-mêmes — qu'ils approuvent ou non les arrêtés en cause — n'étaient, eux non plus, pas représentés dans cette émission. Croyez bien qu'il n'y avait, de la part des responsables de l'émission, aucune volonté délibérée d'écarter du débat un ou des représentants de votre société. Mais les milieux des collèges et des gymnases vaudois ayant été publiquement et spécifiquement au centre de l'agitation récente, il leur était apparu logique de faire appel, en priorité, à des enseignants du secteur secondaire.

D'autre part, l'interprétation que vous faites de l'intervention téléphonique d'un téléspectateur ne nous paraît pas tout à fait juste. Si nos souvenirs sont exacts, ce téléspectateur n'a pas laissé entendre que « les instituteurs vaudois voyaient sans déplaisir la distribution de tracts orduriers et se distancaient des responsables de leur société », mais il a relevé que la prise de position de la SPV n'était pas le fait de l'ensemble de ses membres, mais uniquement de son comité.

Pour notre part, nous ne saurions, bien évidemment, trancher dans cette querelle.

Quant à la publication de votre lettre dans le journal « Radio-TV je vois tout », la décision n'en est pas de mon ressort, mais de la rédaction de cet hebdomadaire avec laquelle il conviendrait que vous preniez contact.

A propos du droit de réponse, je tiens à préciser qu'il ne peut être invoqué que si une personne a été gravement lésée.

En ce qui concerne votre demande de visionnement, je suis bien en peine de la satisfaire, l'émission ayant été, comme c'est la tradition de « Table ouverte », diffusée en direct et n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement.

Cela dit, je suis persuadé que le problème important de « La politique à l'école » — qui n'était pas exactement l'objet de l'émission du 11 juin — sera très certainement abordé dans le cadre de « Table ouverte » ou d'une autre émission, et nous ne manquerons pas alors de prendre contact avec vous.

En espérant que ces renseignements répondent à votre attente, je vous adresse, Messieurs, l'expression de mes respectueux sentiments.

Genève le 19 juin 1972.

Télévision suisse romande

Le directeur :
René Schenker

« Nous ne manquerons pas alors de prendre contact avec vous »

Cette courte phrase, à la fin de la réponse de M. Schenker en est assurément le point le plus important. Elle constitue, de la part du directeur de la TV romande un engagement vis-à-vis de la SPV.

Nous en avons pris bonne note.

JF.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **Bureau du personnel**, rue de la Barre 8, 1005 **Lausanne**, jusqu'au **16 septembre 1972** dernier délai.

Apples-Chaniaz

(Groupement scolaire) 1143 **Apples**.

Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste à temps partiel). Entrée en fonctions : immédiate.

Le Chenit

1347 **Le Sentier**

Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : 1^{er} novembre 1972.

Montreux

1820 **Montreux**

Maître de travaux manuels. Entrée en fonctions : 30 octobre 1972. En même temps qu'ils s'inscrivent au département, les candidats informeront M. le directeur des écoles primaires de Montreux de leur postulation en lui adressant leur curriculum-vitae et les pièces qu'ils désirent présenter.

Morges

1110 **Morges**

Maître de gymnastique (avec quelques heures secondaires). Entrée en fonctions : immédiate.

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 30 octobre 1972.

En même temps qu'ils s'inscrivent au département, les candidats et candidates voudront bien envoyer leur curriculum-vitae à M. le directeur des écoles primaires de **Morges**.

Ormont-Dessous

1863 **Le Sépey**

Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 23 octobre 1972. Obligation d'habiter la commune.

Sainte-Croix

1450 **Sainte-Croix**

Instituteur primaire ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : 1^{er} novembre 1972.

Villars-sous-Yens

1141 **Villars-sous-Yens**

Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : mi-septembre 1972.

Rédacteur de la rubrique vaudoise

Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, Electrophones, Chaînes High-Fidelity/Stereo ?

Ecrivez à la commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse :

Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 **Lausanne**.

Genève

Mathématique de notre temps

Sous ce titre notre collègue Charles Burdet a écrit deux volumes qu'il destine au corps enseignant et dont le premier « ensembles, relations » vient de paraître aux éditions Payot.

Pour qui désire procéder à son autoformation, pour qui désire bien comprendre ce qu'est cette nouvelle mathématique, on ne peut que recommander, non pas seulement de lire, mais d'utiliser, de pratiquer ce nouveau livre. Certes il existe déjà « Mathématiques pour maman » ou « Mathématiques pour papa » (de S. Berman et R. Bebard, éd. Chirat) qui poursuivent un peu le même but. Mais l'œuvre de Charles Burdet a l'avantage d'être écrite pour le corps enseignant, d'être le reflet du cours que plusieurs fois déjà il a donné à ceux de ses collègues qui désiraient volontairement se préparer au nouvel enseignement.

A côté de la « théorie », C. Burdet donne des exemples pratiques, propose des exercices intéressants dont on trouve la solution en fin de volume, et qui permettent à tout un chacun de se rendre compte s'il a assimilé les notions étudiées.

Dans un langage très clair, très simple, très direct, Charles Burdet expose d'abord tout ce qui concerne les ensembles, leur représentation graphique, leurs relations, les opérations entre ensembles. Puis dans

une deuxième partie il nous donne toutes les notions de relations, leur représentation et leurs propriétés.

Des notions de logique s'intercalent tout naturellement entre certains chapitres, juste au moment où l'on en a besoin pour la compréhension d'un point particulier des ensembles ou des relations. La connaissance de ces notions de logique me paraît indispensable pour qui veut dominer d'une manière satisfaisante l'ensemble du nouveau programme romand.

Dans sa préface, aussi intéressante que tout le reste, Charles Burdet précise aussi ce qu'est la mathématique actuelle aux caractéristiques si diverses :

« ... Aujourd'hui la logique est sous-jacente à toute activité mathématique. Tous les mécanismes du raisonnement sont réglés par une logique rigoureuse et précise, directement rattachée à la mathématique.

« ... La mathématique est moins qu'autrefois une application de techniques, une somme de connaissances. Elle est bien plus un mode de pensée particulièrement souple et efficace, qui s'adapte aux situations les plus variées et ouvre un champ d'applications beaucoup plus vaste qu'auparavant.

« ... Par rapport à l'ancienne mathématique d'aujourd'hui est surtout une réorganisation, une mise en ordre des

connaissances selon des critères nouveaux. Elle se présente aujourd'hui comme un arbre dont le tronc est constitué par la « théorie des ensembles » et d'où partent les trois structures fondamentales :

les structures algébriques,
les structures d'ordre,
les structures topologiques.

Dans son organisation nouvelle, la mathématique n'est pas un reniement. Elle n'a pas remplacé certains objets par d'autres : elle a simplement changé les objets de place, elle a modifié l'ordonnance générale. L'accent est mis sur la méthode, sur les règles logiques, sur les relations entre les objets plutôt que sur l'objet lui-même.

» ... Il est faux de mettre en opposition la mathématique ancienne, celle de tous les programmes scolaires antérieurs à 1950, et la mathématique moderne, qui s'impose partout. Il n'y a qu'une mathématique qui ne cesse de se développer ; dans cette évolution il est venu un moment où les mathématiciens, au lieu d'ajouter de nouvelles notions, ont reconsidéré l'ensemble et ont procédé à une mise en ordre radicale, L'« éclairage » donné aux objets étudiés a changé ; mais la mathématique actuelle n'est finalement pas en contradiction avec l'ancienne, bien qu'elle soit toute différente dans son esprit. »

Instituteur tout d'abord, C. Burdet a obtenu sa licence en mathématique. Devenu professeur au collège de Genève, il n'a cependant pas quitté l'enseignement primaire. Nommé assistant pédagogique pour l'enseignement de la mathématique dans les écoles primaires, il consacre une grande partie de son temps au recyclage du corps enseignant. Président de la commission de mathématique de la CIRCE, peut-être Charles Burdet a-t-il pensé qu'à la suite du nouveau programme de mathématique adopté pour toute la Romandie, il se devait de fournir encore au corps enseignant un recueil qui lui permette de bien comprendre ce qu'est cette nouvelle mathématique. Il a pleinement atteint son but et l'on se réjouit de recevoir le deuxième volume pour pouvoir compléter sa formation.

Un nouveau programme...

Un recueil de base sur la mathématique en deux volumes...

Des notes méthodologiques en préparation pour chaque degré de l'école primaire...

Des cahiers d'exercices expérimentés plusieurs fois...

Des matériels aussi divers qu'intéressants...

Voilà tout ce dont nous disposerons pour « faire passer » cette réforme de la mathématique d'une manière correcte.

A tout cela, Charles Burdet n'est pas étranger, à tout cela Charles Burdet donne son empreinte... peut-être est-ce l'occasion de lui dire ici un reconnaissant merci.

J.-J. Dessoulavy.

Rédacteur de la rubrique genevoise
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Josiane CHARBONNIER, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

Neuchâtel

A propos de collaboration

Dans le dernier bulletin (« Educateur » N° 24), dans le cadre de l'« affaire » de Boudry, j'ai fait, en fin d'article, allusion à la « recommandation concernant le personnel enseignant » publiée à Paris en octobre 1966 à l'issue d'une conférence intergouvernementale spéciale, sous les auspices de l'UNESCO et de l'OIT. Il m'a paru intéressant d'en extraire les articles ayant trait, dans divers secteurs, à la collaboration souhaitée entre les autorités scolaires et les enseignants, par l'intermédiaire de leurs associations.

Dans les « Principes directeurs » :

Art. 9.

— Il convient de reconnaître que les organisations d'enseignants peuvent contribuer grandement au progrès de l'éducation et qu'en conséquence elles devraient être associées à l'élaboration de la politique scolaire.

Au chapitre « Buts de l'enseignement et politique scolaire » :

Art. 10 lettre k.

— Il devrait y avoir une coopération étroite entre les autorités compétentes et les organisations d'enseignants, d'employeurs, de travailleurs, et de parents, les organisations culturelles et les institutions savantes ou de recherche, en vue de définir la politique scolaire et ses objectifs précis.

Au chapitre « Emploi et carrière » :

Art. 46.

— Les enseignants devraient être protégés efficacement contre les actions arbitraires de nature à affecter leur situation professionnelle ou leur carrière.

Art. 49.

— Les organisations d'enseignants devraient être consultées lors de l'institution de procédures disciplinaires.

Art. 51.

— Les autorités devraient reconnaître que la discipline et les garanties disciplinaires seraient mieux assurées si les enseignants étaient jugés avec la participation de leurs pairs.

Au chapitre « Droits et devoirs des enseignants » :

Art. 75.

— Afin que les enseignants puissent s'acquitter de leurs devoirs, les autorités devraient établir et appliquer régulièrement une procédure de consultation avec les organisations d'enseignants sur des questions telles que la politique de l'enseignement, l'organisation scolaire et tous les changements survenant dans l'enseignement.

Art. 76.

— Les autorités et les enseignants devraient reconnaître l'importance de la participation des enseignants, par l'intermédiaire de leurs organisations professionnelles ou par d'autres moyens, aux affaires visant à améliorer la qualité de l'enseignement, aux recherches pédagogiques, ainsi qu'à la mise au point et à la diffusion de méthodes nouvelles et améliorées.

Art. 84.

— Des organismes paritaires appropriés devraient être établis afin de régler les conflits relatifs aux conditions d'emploi des enseignants qui surviendraient entre ceux-ci et leurs employeurs. Au cas où les moyens et les procédures établis à cet effet seraient épuisés, ou au cas où il y aurait rupture des négociations entre les parties, les organisations d'enseignants devraient avoir le droit de recourir aux autres moyens d'action dont disposent normalement les autres organisations pour la défense de leurs intérêts légitimes.

Au chapitre « Bâtiments scolaires » :

Art. 110.

— *Lorsqu'on prévoit la construction de nouvelles écoles il conviendrait de consulter les représentants attitrés du corps enseignant. Lorsqu'on prévoit la construction de nouveaux locaux ou l'agrandissement des locaux dans des écoles déjà existantes, il conviendrait de consulter le personnel enseignant de l'établissement intéressé.*

Voici donc bientôt six ans que des délégués de gouvernements ont établis ces principes. Le moins qu'on puisse dire est que, au niveau communal ou régional surtout, ces recommandations n'ont pas encore passés du mode conditionnel au mode indicatif.

Il est donc parfaitement normal et légitime que les associations d'enseignants qui souscrivent à ces principes mettent tout inlassablement en œuvre pour les faire prévaloir auprès des autorités dont leurs membres dépendent. Il est non moins normal et légitime que les enseignants qui souhaitent l'établissement de ces rapports avec leur autorité aient recours à leur association pour les appuyer dans leurs revendications.

GB.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Georges BOBILLIER, Jeanneret 39a,
2400 Le Locle, tél. (039) 31 32 29.

- l'assemblée cantonale à Guin où malheureusement la section gruyérienne brillait presque par son absence ;
- la soirée récréative qui a remplacé le rallye annulé vu le peu d'inscriptions ;
- la réunion des nouveaux maîtres de l'arrondissement, avec M. Corboz, inspecteur, M. Perritaz, président de section et M. Robadey, responsable du chœur mixte ;
- la consultation sur la grille horaire CIRCE, qui n'apporta que peu de réponses ;
- la journée à ski organisée par le responsable des loisirs, M. P. Robadey.

Le président termine son exposé en remerciant les membres de son comité ainsi que M. Corboz, inspecteur pour sa bienveillance et ses encouragements. Il lance aussi à ses collègues un appel à la collaboration et à la solidarité.

On passe ensuite aux nominations statutaires. Le comité ayant terminé son mandat, l'assemblée le réélit pour 3 ans. Deux nouveaux membres sont également élus ; ce sont MM. Jean-Michel Sudan et Victor Borcard.

Il est temps d'arriver au plat de résistance qu'est l'exposé du président cantonal, M. Alexandre Overney. Il y a d'une part, la réforme des structures, et d'autre part la requête de l'Association cantonale en vue d'une amélioration des traitements. Nous ne répéterons pas ici ce qui a été largement expliqué dans les colonnes de ce journal, mais nous remercions et félicitons le comité cantonal pour le sérieux de son travail et surtout nous exprimons notre gratitude à M. Overney pour sa fidélité à défendre les intérêts de tous les enseignants fribourgeois. L'exposé du président cantonal est suivi d'un débat très soutenu qui fait passer sans transition dans les divers.

En fin de séance, la parole est donnée à M. Corboz, inspecteur scolaire, qui exprime à tous sa gratitude et, à son tour, souhaite collaboration, compréhension réciproque et solidarité. La séance est levée vers 22 h. 15.

L. Rouiller.

Jura

Centre de perfectionnement

Annnonce préalable de cours

Les cours suivants seront organisés dans le courant de cet automne ; les programmes détaillés paraîtront ultérieurement.

1. *Etude du milieu, environnement* : sensibilisation au programme CIRCE. *Corps enseignant concerné* : 1^{re}, 2^e et 3^e années primaires. *Durée* : 1/2 journée. *Lieu* : plusieurs cours décentralisés. *Date* : fin octobre-novembre.
2. *Education musicale* : sensibilisation programme CIRCE. *Corps enseignant concerné* : 1^{re} et 2^e années primaires.

Durée : 1 journée. *Lieu* : plusieurs cours décentralisés. *Date* : novembre.

3. *Situation et besoins des enseignants par rapport aux problèmes de choix et d'intégration professionnelle des élèves. Corps enseignant concerné* : 7^e, 8^e et 9^e années primaires ; écoles secondaires, personnes à désigner ; invitation de représentants des autres niveaux, y compris les écoles professionnelles. *Durée* : 1 journée. *Lieux et dates* : Reconvilier, 15 novembre ; Porrentruy, 22 novembre.

Fribourg

Gruyère : échos de l'assemblée annuelle

Bien que l'ordre du jour est aussi abondant qu'alléchant, la salle de Morlon suffit largement pour accueillir les 29 enseignants qui participent à l'assemblée annuelle de la section.

Le président, Bernard Perritaz, ouvrant la séance, remercie particulièrement M. Alexandre Overney, président cantonal qui donnera une information globale sur les principaux problèmes à l'ordre du jour à l'assemblée cantonale de Farvagny-le-Grand. Il salue également M. Jean-Pierre Corboz, inspecteur d'arrondissement.

Ensuite, la secrétaire donne lecture du procès-verbal et le caissier passe en revue comptes et budget : le tout est approuvé.

Dans son rapport, le président Perritaz se plaît à relever les faits saillants qui ont marqué l'année scolaire 1971-1972, à noter :

- l'assemblée annuelle du 5 mai 1971, organisée sur le temps d'une séance mensuelle ;
- les travaux de groupes réalisés durant l'année ;

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Bonne année scolaire Emissions radioscolaires

Septembre est là avec une modification de vie assez importante pour bien des foyers. Les voyages sont en partie terminés les maisons de vacances fermées. La montagne s'est dépeuplée de ses estivants. La ville regorge à nouveau d'indigènes et l'animation habituelle renaît par la reprise d'activité des sociétés, clubs et autres groupements.

L'action première de cette réanimation demeure toutefois la rentrée des classes.

Pour vous et moi, collègues, septembre représente surtout une prise en charge qui pèse. La famille nous envoie ce qu'elle a de plus cher et nous avons, nous, à répondre à cette passation de pouvoirs. Les parents, certes, sont et demeurent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, mais l'école y joue aussi un rôle important. Six heures quotidiennes d'action auprès d'enfants en croissance, croissance sur tous les plans, représentent une force et une responsabilité pour nous dont le commun des gens n'a pas toujours conscience.

L'activité en commun, la classe ouverte aux collègues, le dialogue sur les réussites et les échecs, le partage de notre savoir-faire et notre savoir faire faire, les rencontres diverses et la participation par la réflexion et l'action sont toutefois là, à notre disposition, ou peuvent l'être. Et ceci allège notre fardeau.

Bonne année scolaire.

VD.

Un accent particulier a été porté cette année aux émissions radioscolaires dans notre session pédagogique d'été. M. Hermann Pellegrini, dans un vaste tour d'horizon de la question, a mis en évidence les caractéristiques et les bienfaits de telles émissions et les efforts déployés par la Radio suisse romande pour être quotidiennement présente à l'école.

Il est sans conteste vrai que ce mode d'enrichissement est trop peu utilisé. Ce sont des formes nouvelles d'acquisition du savoir et je crois que d'en faire un usage plus abondant est réellement bénéfique à l'ensemble d'élèves que nous dirigeons et à l'atmosphère générale de la classe.

Des documents ont été transmis à chacun lors du cours d'été mais, l'état de vacances aidant, ces pièces ont été peut-être trop bien rangées.

C'est pourquoi, en guise d'action causale de début d'année, je vous suggère l'affichage du programme du trimestre, bien en vue vers une paroi de votre classe. C'est le premier pas qui coûte et si nous le faisons il sera suivi de bien d'autres. Nous en serons bénéficiaires tous, nous et les petits d'hommes dont nous nous occupons.

VD.

tance. Par ailleurs, pour toutes les émissions qui donnent lieu à des concours, les délais de participation sont plus faciles à fixer — ce qui n'est pas sans avantages non plus pour ceux qui ont charge de juger les travaux reçus...

Mais c'est surtout le programme destiné aux petites classes (6 à 9 ans) qui a subi de grands changements. Sa conception générale a été complètement modifiée. Au lieu de proposer, semaine après semaine, des émissions sans grand lien les unes avec les autres, il a été prévu de s'inspirer, chaque mois, d'un seul et même thème — d'un centre d'intérêt. Les sujets choisis touchent de près au monde des enfants, à leurs préoccupations, à leur sensibilité; ils doivent permettre d'ouvrir leur esprit aux richesses de ces réalités familières. En effet, chaque centre d'intérêt comprend, en principe, les émissions suivantes:

1. La **présentation du thème**, sous des formes diverses: brèves lectures, entretiens avec des enfants, poésies ou chansons, bruitages, etc. Il s'agit, non pas de traiter le sujet à fond, mais d'en esquisser quelques aspects et d'en suggérer les prolongements possibles, afin d'inciter les élèves à créer eux-mêmes toutes sortes de travaux qui s'y rapportent.

2. Une **étude du milieu** en rapport avec le thème choisi — étude qui, elle aussi, vise moins à inculquer des connaissances systématiques qu'à évoquer un animal ou des plantes dans leur milieu naturel, à souligner des relations vitales, etc.

3. Un **conte** illustrant à sa manière, sur le plan de l'imagination, le thème du centre d'intérêt.

4. Une **émission-concours**, pour permettre de présenter les travaux réalisés par les enfants à la suite de la première émission.

Relevons que, selon les nécessités du calendrier, l'une ou l'autre de ces émissions peut voir son caractère modifié (en décembre, par exemple, des comptines et des poèmes à la place d'un conte) ou la série en peut être complétée (en octobre, émission complémentaire traitant d'un thème musical en rapport avec la forêt).

Les enseignants seront immédiatement sensibles aux avantages d'un tel mode de faire:

- on crée un lien entre toutes les émissions du mois;
- la radioscolaire devient en classe une source de motivation analogue et équivalente aux autres;
- on suscite une participation active des élèves.

Cette expérience — au sujet de laquelle il sera intéressant que les collègues qu'elle concerne plus directement fassent part de leur opinion — répond à une préoccupa-

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Du côté de la radioscolaire

Quelques innovations

Le programme de la radioscolaire a repris le 4 septembre. Les collègues qui ont l'habitude de suivre régulièrement ce genre d'émission auront pu constater que leur programme comporte quelques nouveautés.

Tout d'abord, si le principe de la reprise de chaque émission est maintenu, il est cependant appliqué autrement: alors que, précédemment, cette reprise avait

lieu deux ou trois, voire quatre semaines après la première diffusion, elle se fait désormais la même semaine, à deux ou trois jours d'intervalle. On a supprimé ainsi la possibilité, pour chaque degré, de choisir entre deux émissions différentes au cours de la même semaine. En revanche, on peut, s'il le faut pour en favoriser l'exploitation, écouter la même émission une seconde fois à peu de jours de dis-

tion essentielle des responsables de la radioscolaire : offrir aux enseignants des émissions qui ne soient pas de simples hors-d'œuvre, mais qui s'intègrent aussi directement que possible dans leur enseignement.

Quinzaine du 25.9 au 6.10

Pour les petits :

La promenade

Depuis le début de septembre, une fois par semaine, les élèves des petites classes ont pu, en imagination, partir en promenade. D'abord, en compagnie d'un groupe d'enfants de Delémont qui, la ville quittée, ont traversé la campagne pour gagner un château et découvrir un étang. Puis, en compagnie des mêmes enfants qui redécouvraient le grand rythme annuel des saisons. Enfin, en compagnie de Norette Mertens, pour s'enchanter d'un conte.

Mais ils ne se sont pas satisfaits de rester passifs. Sur ce thème de la promenade, ils ont été invités à écrire de petits textes descriptifs ou personnels, ou encore de brefs poèmes, à dessiner ou à peindre, etc. Et c'est à présenter les travaux ainsi réalisés, ou du moins quelques-uns des mieux réussis, que sera consacrée la dernière émission de cette série. Tout un bouquet sensible et coloré — le parfum même de l'âme enfantine...

(Lundi 25 et vendredi 29 septembre, à 10 h. 15, deuxième programme.)

La forêt

« On dirait que l'été meurt dans un délire d'or, toutes les feuilles sont lourdes de songe au fond des branches, au temps des forêts, des forêts de septembre », chantait le poète jurassien Werner Renfer. Et combien d'autres avec lui, dans l'opulence de l'automne, avoueraient :

« Si je vais dans les bois, si je cueille la pluie, si je prends les chemins qui rayonnent de mon cœur, (...) chaque moisson se charge de paix, et je vais plus uni que jamais aux trésors de la terre... »

Les enfants, eux aussi, sont poètes, tout naturellement. Ils ne resteront pas insensibles à l'évocation du thème qui, selon le principe des centres d'intérêt, leur est proposé pour octobre : la forêt.

(Lundi 2 et vendredi 6 octobre, à 10 h. 15, deuxième programme.)

Pour les moyens :

Je présente ma localité

On a dit de notre époque qu'elle est, entre autres choses, l'époque de l'information. Il est vrai que nous disposons de remarquables possibilités et de nombreux moyens d'être informés de ce qui se passe. Mais tout cela atteint-il son but ? Par exemple, les enfants de la campagne, que savent-ils de ceux de la ville ? et vice

versa ? Vit-on tout à fait de la même manière dans un village valaisan haut perché que dans un bourg du Gros de Vaud, chez les horlogers du Jura ou les paysans fribourgeois, dans le vignoble neuchâtelois ou dans une cité-satellite de Genève ?

La radioscolaire invite, par cette émission, les enfants de toute la Suisse romande à se faire connaître les uns aux autres, en commençant par décrire le cadre de leur existence. Et, par-delà les différences, se feront jour aussi, n'en doutons pas, des parentés.

(Mardi 26 et jeudi 28 septembre, à 10 h. 15, deuxième programme.)

A vos stylos !

Ces émissions ne sont pas nouvelles dans leur principe. Depuis une année, il y en a eu six, qui ont incité les élèves du degré moyen à reproduire ou à transposer un texte donné, à écrire un dialogue ou un morceau descriptif, à réaliser un reportage, etc. Elles ont eu assez de succès (plusieurs centaines de textes reçus après chaque émission) pour qu'on songe à leur donner une suite.

Tenant compte du fait que de nouvelles classes vont sans doute se mettre à l'écoute, la première émission de cette nouvelle série reprend quelques éléments de « méthode ». Puis ce sera l'invitation à en tenir compte pour écrire... un conte.

(Mardi 3 et jeudi 5 octobre, à 10 h. 15, deuxième programme.)

Pour les grands :

La littérature, un dialogue entre amis

1972, année internationale du livre ! Une première série d'émissions avait permis de donner une idée de ce que sont les caractéristiques et les tendances de trois formes de l'art littéraire : l'art narratif, l'art théâtral et l'art poétique. Le prolongement tout naturel de cette présentation générale, c'est la connaissance des textes eux-mêmes. Une nouvelle série d'émissions va donc débiter, qui vise à offrir chaque fois, sur un thème déterminé, une suite de pages choisies (prose, théâtre et poésie, par genres séparés ou pêle-mêle). Il s'agit donc, en fait, d'espèces de récitals, à peine entrecoupés de brefs commentaires.

Le thème général de la première de ces émissions est « le jeu », un thème qui appelle de nombreuses variations...

(Mercredi 27 septembre, à 10 h. 15, deuxième programme ; vendredi 29 septembre, à 14 h. 15, premier programme.)

Le monde propose

Comme chaque mois, nous retrouvons au programme cette émission qui, inspirée de l'actualité, tend aussi à la juger. Tout, en effet, n'est pas d'une égale importance parmi les événements que la presse, la radio et la TV commentent jour après jour. Il faut en retenir un ou deux qui

soient vraiment saillants et s'attacher, en montrant leurs côtés positifs et négatifs, à en cerner autant qu'on peut la valeur réelle. Ce qui est, du même coup, entraîner les jeunes à apprécier aussi bien qu'à comprendre les données du monde où nous vivons.

(Mercredi 4 octobre, à 10 h. 15, deuxième programme ; vendredi 6 octobre, à 14 h. 15, premier programme.)

F. Bourquin.

Equations

Théo Bernet et Georges Reusser.

En vente chez SPES S.A., Lausanne.

Un bon, un excellent livre, fruit d'une collaboration heureuse, et qui vient à son heure. Il fallut dix ans aux auteurs pour mener à bien cette entreprise, c'est-à-dire : s'entourer de nombreux essais, s'assurer qu'une telle matière soit comprise par les élèves, prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs, choisir, conclure.

Ce livre est le premier né d'une série qui est appelée à renouveler très profondément l'enseignement de la mathématique. Il est destiné aux élèves du degré secondaire, mais il convient particulièrement à tout le corps enseignant romand dont le recyclage est en cours. Ce dernier trouvera les réponses à de nombreuses questions :

Qu'est-ce qu'une fonction ? — une variable ? — une équation ? — une équivalence d'équations ? Toutes ces notions essentielles — qui n'étaient pour nous que des mots correspondant à certains trucs — sont explicités et prennent ainsi leur place juste dans notre esprit. Deux chapitres, les deux premiers, sont des rappels, combien utiles, sur les ensembles et les fonctions. Chaque chapitre, en principe, se termine par un résumé, court, incisif : tout ce qui ne peut être ignoré.

Equations-Exercices

(mêmes auteurs, même éditeur). Ce manuel illustre et précise les considérations théoriques du livre « Equations ».

Il abonde en exercices pratiques, tables, graphiques et renouvelle heureusement une littérature mathématique figée depuis des siècles.

On se rend compte, à la lecture de ces deux ouvrages, que la mathématique atteint aujourd'hui un degré d'efficacité bien supérieur à celui qu'elle avait autrefois ; il nous reste, à nous enseignants, à la pratiquer (« Equations - exercices » est là pour cela) si nous voulons être aptes à guider nos élèves sur les sentiers nouveaux.

B. Beauverd.

Lectures pour les aveugles

Depuis de nombreuses années — à la suite d'un appel à la radio — je fais des lectures sur bandes magnétiques pour des aveugles. Cela a commencé par des articles divers pour le journal sonore de la Fédération suisse des aveugles, qui m'a demandé ensuite de m'occuper plus spécialement d'étudiants. C'est ainsi que j'ai collaboré — modestement mais utilement — à la réussite pour l'un d'eux du baccalauréat puis de la licence en droit ; pour un autre, à la licence en sciences commerciales ; ce dernier, très « brillant sujet », a passé sa licence avec presque le maximum de points, malgré sa cécité ; il prépare actuellement sa thèse tout en étant assistant du professeur Goetschin, à l'Université de Lausanne.

La préparation des cours et séminaires exige de cet aveugle (M. Chano) un travail énorme surtout si l'on songe qu'il dépend entièrement, pour les nombreux ouvrages qu'il doit connaître, de lecteurs bénévoles. Je ne suffis plus à la tâche, il faut trouver 2-3 personnes de bonne volonté qui voudront bien aider cet aveugle à poursuivre une carrière brillamment commencée.

La tâche n'est pas difficile, mais parfois astreignante. Le lecteur (ou la lectrice, bien entendu) devrait posséder un magnétophone permettant d'enregistrer à petite ou moyenne vitesse, sur bobine de 15 cm. M. Chano fournit les bandes magnétiques et, naturellement, la matière à lire. En général, le lecteur peut faire un choix, selon ses goûts, parmi plusieurs propositions.

En l'occurrence, il s'agirait de « sacrifier » 1-2 heures par semaine, absolument dans la cadence que choisit le lecteur, car les délais sont assez élastiques. Il est possible aussi que deux personnes effectuent alternativement la même lecture.

Les personnes disposées à entrer dans le jeu peuvent soit m'écrire ou me téléphoner pour avoir de plus amples renseignements : G. Clerc, Normannenstrasse 37, 3018 Berne, tél. (031) 56 73 10 ; soit s'adresser directement à M. F. Chano, av. d'Echallens 35, 1000 Lausanne, tél. (021) 35 75 90.

Un nouvel ouvrage

LA SUISSE DEVANT LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Que peuvent faire les responsables des entreprises, des syndicats, de l'école, de l'Etat, pour assurer la relève et la promotion des ouvriers suisses ?

Cet ouvrage d'environ 250 pages paraîtra en automne il ne sera pas vendu en librairie.

Les Rencontres Suisses ont entrepris dès 1967, sous les présidences de M. J.-J. Schwarz et de M. C.-F. Ducommun, l'étude de ce que l'on peut considérer comme **notre problème économique et social numéro un.**

Le comité et les commissions des Rencontres Suisses ont bénéficié de la collaboration de spécialistes représentant :

L'enseignement : M. Gérard Menoud, Bulle ; M. Paul Mudry, Sion ; M. Jean-Pierre Rochat, Montreux ; M. Jean-F. Rouiller, Genève ; M. André Yersin, Lausanne.

L'orientation professionnelle : M. Daniel Cetlin, Tavannes ; M. Henri Parel, Lausanne.

La formation professionnelle : M. Casimir Rey, Sion ; M. Alfred Rost, Lausanne ; M. Roger Schindelholz, Delémont ; M. Raymond Uldry, Genève.

Les entreprises : M. Victor Dubois, Bienne ; M. Michel Dubuis, Sion ; M. Jacques Pfister, Genève ; M. Paul Rossel, Lausanne.

Les syndicats : M. Georges Diacon, Lausanne ; M. Jacques Fraefel, Lausanne ; M. Jean Moeri, Berne ; M. Roger Mugny, Lausanne ; M. Bruno Muralt, Berne ; M. François Portner, Lausanne ; M. Willy Schupbach, Lausanne ; † M. Robert Siegenthaler, Berne.

L'ouvrage contient en outre les rapports et les conclusions des forums de 1967 et 1969 que les Rencontres Suisses ont organisés avec la collaboration du conférencier et des personnalités suivantes :

M. François Schaller, professeur aux Universités de Lausanne et Berne ; M. André Chavanne, conseiller d'Etat, Genève ; M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, Berne ; M. Jean-Pierre Pradervand, conseiller d'Etat, Lausanne ; M. Roger Décosterd, chef du personnel de Nestlé S.A., Vevey ; M. André Ghelfi, secrétaire central de la FOMH, Berne ; M. Bruno de Kalbermatten, administrateur-délégué de J. Bobst & Fils, Lausanne ; M. Marcel Pasche, directeur d'édition « Feuille d'Avis de Lausanne », Lausanne ; M. Frédéric Thorens, administrateur-délégué de Paillard S.A., Yverdon.

« LA SUISSE DEVANT LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE »

— **répond à une nécessité** car le problème traité ne cesse de s'aggraver : les travailleurs suisses demeurent trop peu nombreux, ils continuent de quitter ateliers et chantiers et, dans l'ensemble, les nouveaux apprentis n'assurent pas la relève indispensable aux métiers manuels ;

— **apporte une documentation** (écono-

mique, patronale, syndicale, pédagogique, etc.) dont les éléments sont généralement dispersés ;

— **met en évidence le rôle déterminant de l'école** et l'importance de son adaptation aux nouvelles exigences de la société moderne ;

— **fournit des arguments économiques et sociaux** que l'on peut valablement opposer aux promoteurs des initiatives politiques xénophobes et propose des solutions moins simplistes aux problèmes sérieux que ces initiatives prétendent résoudre ;

— **établit clairement les conditions d'un redressement dans le domaine de la main-d'œuvre** et met chaque milieu en face de ses responsabilités ;

— **présente une vue d'ensemble du problème, des solutions et des idées nouvelles** qui, si elles sont appliquées avec détermination, permettront seules de surmonter graduellement les difficultés actuelles ;

— **l'ouvrage, enfin, ouvre la voie aux études pratiques et aux échanges ultérieurs** qui seront, le cas échéant, poursuivis par les Rencontres Suisses avec l'appui de tous les milieux intéressés.

L'ouvrage peut être commandé aux Rencontres Suisses, Lausanne, rue Beau-Séjour 18, par simple carte postale. Prix : 25 francs.

Pourquoi les pays pauvres s'appauvrissent

L'invasion de la technologie n'apporte pas nécessairement la prospérité aux populations des pays en voie de développement. Nous en avons de nombreux témoignages.

Ainsi M. Antonie Knoppers, vice-président d'une grosse entreprise américaine de produits pharmaceutiques, Merck & Co., écrivait récemment à propos des années soixante :

« Les régions moins développées, de plus en plus conscientes de leur incapacité à rivaliser avec les chefs de file dans la production d'équipement technologique, se sont vues dans l'obligation de demander aux riches une part du gâteau technologique, mais se sont senties frustrées et déçues lorsque l'équipement qu'elles ont ainsi reçu s'est révélé mal adapté et inutilisable dans un environnement pour lequel il n'avait pas été conçu.

» Et même si l'on fait abstraction de ces déceptions, la preuve n'avait plus à être faite que la technologie n'était pas

un produit aisément exportable, et encore moins une panacée pour les difficultés économiques des pays peu développés.

» On pouvait le voir par l'expérience des Etats-Unis eux-mêmes, où la technologie, loin d'éliminer les problèmes des classes économiquement déshéritées, aboutissait souvent à les exacerber. La raison en était évidente : la technologie, telle qu'elle a fleuri aux Etats-Unis, prend généralement la forme d'une valeur marchande dans une économie riche. Elle est attirée par le profit et non par les problèmes économiques.

» Les habitants des ghettos n'ont aucun besoin de **laser**, dont ont au contraire besoin les ingénieurs qui mettent au point la télévision en couleurs à plusieurs chaînes. Les pays déshérités ne peuvent pas recourir aux **lasers** pour freiner leur désespérante glissade sur la pente infernale de la pauvreté, tandis que les pays riches peuvent s'en servir pour accroître encore leur richesse ».

Et voici une autre opinion, celle de M. Georgy Skorov, directeur de la recherche scientifique et technique à l'Institut d'économie mondiale et des affaires internationales à Moscou :

« Les technologies des pays développés, qui nécessitent ordinairement d'abondants capitaux et peu de main-d'œuvre, ne sont pas adaptées aux ressources des pays en voie de développement, qui se caractérisent essentiellement par une pénurie de capitaux et une surabondance de main-d'œuvre.

» Ces deux particularités appelleraient un type opposé de technologie. Le sous-emploi et le chômage étant peut-être le problème économique et social le plus grave qui menace les pays en voie de développement au cours des années 1970 à 1980, le recours inconsidéré à des techniques et à des méthodes de production nécessitant peu de main-d'œuvre ne peut que contribuer à aggraver la situation de l'emploi. »

M. Skorov rejette l'idée que la technologie crée automatiquement des emplois :

« De nos jours, la création d'un seul poste de travail exige de 70 à 85 fois plus d'investissements qu'au milieu du siècle dernier... Compte tenu de l'augmentation des effectifs employés dans une entreprise moderne de taille moyenne, la mise de fonds initiale que nécessite la création d'une usine sera très souvent de 400 à 2000 fois supérieure à ce qu'elle était auparavant. »

MM. Skorov et Knoppers sont parmi les onze auteurs dont les noms figurent au sommaire de la brochure **Les aspects internationaux de l'innovation technologique**, publiée par l'UNESCO dans la

série **Etudes et documents de politique scientifique**¹. Les articles s'inspirent de communications présentées lors d'un colloque organisé sur ce problème en septembre 1970.

L'accroissement des loisirs serait-il un mythe ?

Un autre participant à ce colloque, M. Joseph A. Cade, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), réfute l'opinion souvent avancée que l'accroissement de la productivité dû à la technologie entraînerait une augmentation des loisirs pour les travailleurs.

Il fait observer que dans certains pays peu développés, « ce processus se traduit d'ores et déjà pour une proportion croissante de la population par des loisirs ininterrompus, c'est-à-dire par le chômage, ou parfois oblige les gouvernements à pratiquer une politique de sous-emploi ». Parmi les problèmes qui, selon lui, doivent faire l'objet d'études et de recherches à l'avenir, le plus urgent est l'introduction de techniques exigeant l'emploi d'une main-d'œuvre abondante.

M. Skorov, pour sa part, souligne l'intérêt pratique que pourrait présenter une « technologie intermédiaire », située à mi-chemin entre l'industrie de type moderne et l'agriculture, l'artisanat ou les petites industries à domicile utilisant des instruments manuels primitifs :

« Le coût de la création d'un poste de travail équipé de moyens techniques intermédiaires, écrit-il, a été estimé de 200 à 300 dollars, soit 150 à 200 fois moins que celui de l'équipement d'un poste de travail dans une usine moderne selon les normes appliquées dans le monde entier. »

Sans préconiser le moins du monde le retour au rouet, comme le fit Ghandi, il propose l'amélioration d'un certain nombre d'instruments simples : « par exemple, un dispositif manuel pour le repiquage du riz, ce qui permettrait d'accroître de 25 fois la productivité de la main-d'œuvre pour une dépense inférieure à 15 dollars. »

Dans cette catégorie d'équipements entrent également des appareils pour la cueillette du coton, une centrifugeuse bon marché pour le décortiquage des fruits à coque, une décortiqueuse mécanique du paddy, etc.

¹ *Les aspects internationaux de l'innovation technologique*. Etudes et documents de politique scientifique, No 26, Unesco, Paris, 1972.

Techniques simples pour multiplier les emplois

Nombre de ces dispositifs, écrit M. Skorov, ont déjà été mis à l'essai en Inde, à Ceylan, en Birmanie, aux Philippines, au Soudan, au Ghana et dans bien d'autres pays en voie de développement où ils ont donné de bons résultats.

Un éminent expert français, M. Pierre Piganiol, cite un autre exemple : « Si certaines aciéries chinoises font voisiner des technologies de pointe avec des transports par brouettes ou paniers qu'un convoyeur mécanique eût évité, ce n'est pas par incompétence, mais bien pour utiliser des manœuvres auxquels il faut offrir un revenu dû à leur travail. »

Sur d'autres chapitres l'accord n'est pas toujours aussi complet. M. B. D. Nag Chaudhuri, conseiller scientifique au Ministère indien de la défense, fait observer par exemple que « le système de brevets entrave le développement dans certains domaines, notamment quand des brevets sont pris pour empêcher les concurrents de les utiliser, même lorsque leur détenteur n'en fait aucun usage ».

M. Caleb Olaniyan, président de l'Association scientifique du Nigeria, demande également un assouplissement de la législation relative aux brevets, ce qui, dit-il, « favoriserait l'apparition d'un climat plus propice aux transferts technologiques ».

Mais M. Skorov ne partage pas leur avis : « L'introduction d'une technologie, observe-t-il, ne se limite pas à l'importation de brevets, licences et savoir-faire de l'étranger. Elle consiste pour une large part à planter des installations, des usines et de l'équipement nouveaux. Si précieuse que soit par elle-même une information technique, elle ne constitue pas une technologie ».

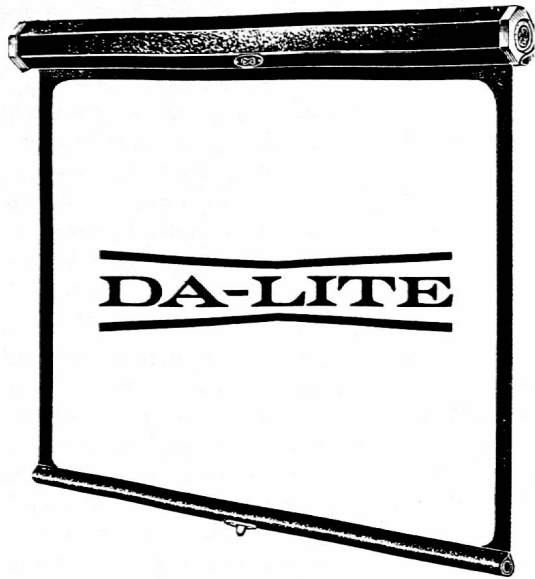
Point de vue qu'illustre précisément l'article de M. Keichi Oshima sur l'innovation technologique au Japon. Il est courant d'attribuer le fameux « miracle japonais » à une large application de procédés technologiques importés. Mais c'est là, dit M. Oshima, une vue un peu trop schématique. Il rappelle que, sur 3000 innovations introduites au Japon depuis 1957, 20 % seulement résultent de l'importation de procédés technologiques, tandis que 60 % sont dues à des progrès réalisés par les entreprises elles-mêmes.

Daniel Behrmann.
INFORMATIONS UNESCO.

(A suivre)

Votre conseiller technique :
PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



**Ecrans spéciaux
pour l'enseignement
Modèle B**

pour suspendre, avec dispositif de tension

Exécutions :

Toiles argentées WONDERLITE

Toiles blanc-mat V 3

Prix :

Format 150 × 150 cm

Fr. 218.—

Format 180 × 180 cm

Fr. 270.—

Le tendeur automatique permet l'inclinaison de l'écran pour le travail au rétro.

Autres modèles sur pieds et électriques.

BON à envoyer à PERROT S.A., case postale 2501 Bienne

- Je désire une démonstration Da-Lite (après contact téléphonique)
- Envoyez-moi une documentation Da-Lite
- Envoyez-moi votre dépliant avec prix

Adresse, N° de téléphone : _____

**ENSEMBLE — L'INFORMATION
D'ACTION SOCIALE**

revue bi-mestrielle éditée à Lausanne
par l'Association ENSEMBLE —
L'INFORMATION D'ACTION SOCIALE

ARTES Association des travailleurs de
l'éducation spécialisée

CARTEL ROMAND HSM

GVTS Groupement vaudois des travailleurs
sociaux

publie des articles de fond et ses rubriques

- nouvelles des cantons romands, de la Suisse, des institutions internationales, du monde
- comptes rendus des publications récentes dans le domaine de l'action sociale
- revue des revues
- calendrier des congrès

Rédaction administration, abonnements,
publicité : 6, ch. de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne,
tél. (021) 27 30 01.

Adresse : **case postale 121, 1000 Lausanne 13**
(Spécimens à disposition sur demande)

Nouveau à Lausanne

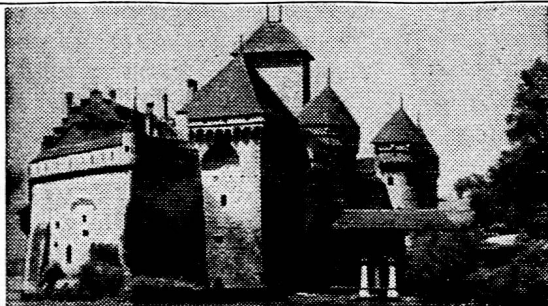


L'Arlequin

Librairie-Papeterie
**Jeux éducatifs
Matériel
didactique**

Bd de Grancy 38

Places de parc



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite

pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

**DSR vous fait
des prix spéciaux
pour vos
courses d'école.
Pensez-y !**



DSR, votre restaurant dans
toute la Suisse romande.
Direction à Morges,
Centrale 23.

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m' en décharge

800 000 assurés



Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

pratique,
économique,
propre...



**...colle vite
et fixe bien**



Librairie

PRIOR

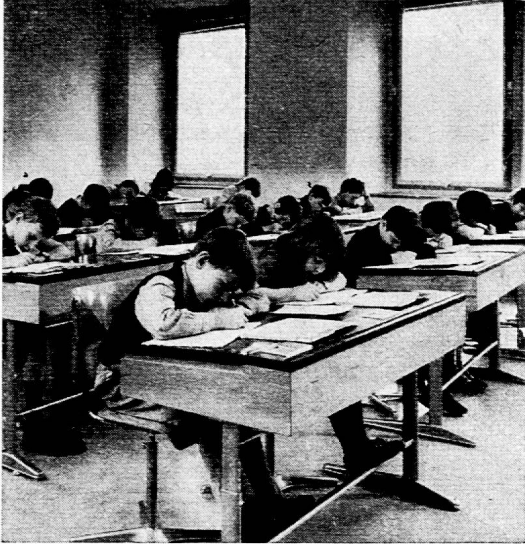
Cité 9 - Tél. 25 63 70

GENÈVE

Succ. Rôtisserie 2

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école



le
support
UNI
-
BOY



représente une aide efficace pour les travaux de copie en calcul, grammaire et lecture. Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux. Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue correcte. Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre. Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux grâce à un dispositif spécial. Prix école fr. 6.— (10 + 1 gratuit).

Demandez la documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

B. Zeugin, matériel scolaire, 4242 Dittingen/BE Tél. (061) 89 68 85.

En souscription jusqu'au 1^{er} octobre 1972

Pour enseigner le dessin dans nos écoles, vient de paraître

Le Croquis rapide, par Ric Berger, professeur.

Un volume de 180 pages, format A5, illustré de 600 dessins à reproduire au tableau noir.

Prix de souscription : Fr. 9.— au lieu de Fr. 12.—.

Pendant la durée de cette souscription les membres du corps enseignant peuvent obtenir aux Editions Interlingua, les ouvrages suivants, du même auteur :

Vieilles Pierres du Pays de Vaud	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Villes et Villages vaudois	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Pages d'Art et d'Histoire	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Autour du Léman	à Fr. 12.— au lieu de Fr. 18.—

Chaque volume est illustré de plus de 400 dessins.

Envoi sans frais dès le 1^{er} octobre. Pas de remboursement. On peut payer par avance au CCP 10 - 14 748, **Editions Interlingua, 1110 Morges**, sinon un bulletin de versement est joint à l'envoi.

Veillez m'envoyer les ouvrages suivants :

..... ex. **Croquis rapide à 9 francs**
 ex. **Vieilles Pierres à 20 francs**
 ex. **Villes et Villages vaudois à 20 francs**
 ex. **Pages d'Art et d'Histoire à 20 francs**
 ex. **Autour du Léman à 12 francs**

Nom : Prénom :

Rue et numéro : Localité :

A retourner à Editions Interlingua, 1110 Morges.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.